

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2011

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de notre société se tiendra au Cercle de l'Union – 27 Place Bellecour – 69002 Lyon, **le mercredi 8 juin 2011 à 11 heures**, (accueil à partir de 10 heures 30), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :
 - Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
 - Rapport des Commissaires aux Comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions en application des dispositions des articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce :
 - Rapport spécial des Commissaires aux Comptes ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :
 - Rapport de gestion du Groupe ;
 - Rapport du Président ;
 - Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de Commerce ;
- Renouvellement d'un mandat d'Administrateur (M. Patrice Hoppenot) ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Pouvoirs.

Vous pouvez vous procurer le rapport annuel de l'exercice 2010 :

- soit par internet (www.burelle.fr),
- soit sur simple demande en renvoyant la demande d'envoi de documents par courrier à l'adresse suivante : Burelle SA, Service des Actionnaires, 1, rue du Parc - 92 300 Levallois Perret ou par téléphone en appelant le +33 (0)1 40 87 65 00.



COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE ?

Le droit de participer à l'Assemblée Générale, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, est subordonné à l'**enregistrement comptable** de titres au nom de l'actionnaire, trois jours ouvrés, zéro heure, heure de Paris, avant l'Assemblée, soit le 3 juin 2011.

▪ Vous souhaitez assister à l'Assemblée

Si vos actions sont inscrites au porteur :

C'est à vous de vous manifester auprès de votre intermédiaire financier afin qu'il puisse établir **votre attestation de participation** constatant l'enregistrement comptable de vos titres.

Cette attestation devra :

- soit nous être adressée par courrier au Service Actionnaires, Burelle SA, 1 rue du Parc 92593 Levallois-Perret
- soit nous être remise le jour de l'Assemblée.

Si vos actions sont inscrites au nominatif :

Il vous suffit d'être inscrit en compte nominatif dans le registre des actionnaires de Burelle SA 3 jours ouvrés, zéro heure, heure de Paris, avant l'Assemblée soit le 3 juin 2011.

▪ Vous ne souhaitez pas assister à l'Assemblée

Vous pouvez participer aux votes en remplissant le formulaire de vote par correspondance ou par procuration, disponible sur le site internet de Burelle SA www.burelle.fr sous l'onglet 'Communiqués'

Si vos actions sont inscrites au porteur :

Remplissez et signez le formulaire et adressez-le à votre intermédiaire financier. Celui-ci enverra **une attestation de participation** à notre Service des Actionnaires accompagnée de votre formulaire rempli.

Si vos actions sont inscrites au nominatif :

Remplissez et signez le formulaire et adressez-le par courrier au Service Actionnaires, Burelle SA, 1 rue du Parc 92593 Levallois-Perret.